

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3408 - Mardi 11 Juin 2019 - Prix : 200 Fc

MAISON D'ARRÊT DE MORONI

Entre traitements inhumains, viols et corruption supposée



Maison d'arrêt de Moroni

**La BCC lance une procédure
judiciaire contre les activités off-shore
de banque à Anjouan et Mohéli**

LIRE PAGE 2

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Juin 2019**

Lever du soleil:
06h 23mn
Coucher du soleil:
17h 49mn
Fadjr : 05h 11mn
Dhouhr : 12h 10mn
Ansr : 15h 04mn
Maghrib: 17h 52mn
Incha: 19h 06mn



FINANCE PUBLIQUE

La BCC lance une procédure judiciaire contre les activités off-shore de banque à Anjouan et Mohéli

La Banque Centrale des Comores informe toutes les banques centrales, toutes les institutions et organismes internationaux du développement illégal d'officine non bancaire se prévalant de détenir une licence les autorisant à exercer une activité off-shore de banque, de société financière et autres, délivrée par l'île d'Anjouan et Mohéli. Elle va lancer une procédure judiciaire auprès du tribunal de Moroni et la transmission d'une commission rogatoire internationale pour procéder à l'audition des créateurs et/ou propriétaires de ces sites.

Dans un communiqué, le gouverneur de la Banque Centrale des Comores, Dr Youssoussa Imani informe toutes les banques centrales, toutes les institutions et organismes internationaux du développement illégal d'officine non bancaire se prévalant de détenir une licence les autorisant à exercer une activité off-shore de banque, de société financière et autres, délivrée par l'île d'Anjouan et Mohéli. Soucieuse de préserver l'intégralité et la crédibilité du système bancaire et financier du pays,

la BCC va renouveler sa demande pour une procédure judiciaire auprès du tribunal de Moroni et la transmission d'une commission rogatoire internationale pour procéder à l'audition des créateurs et/ou propriétaires de ces sites.

Dans le communiqué, la BCC rappelle que « toutes les questions concernant les institutions financières sont de la compétence du gouvernement de l'Union des Comores et non de celui des îles (constitutions révisée de l'Union des Comores et la loi bancaire du 12 juin 2013), aucun agrément n'a été à ce jour délivré par la Banque Centrale des Comores pour l'exercice d'activité bancaire et/ou financière off-shore rattaché d'une manière ou d'une autre à l'une des îles constituant l'Union des Comores ». La Banque Centrale des Comores fait appel à la solidarité financière internationale et invite toutes les banques centrales, toutes les institutions et organismes internationaux à redoubler de vigilance quant aux informations, aux opérations et aux services proposés par ces officines, banques, société financières ou établissements financiers off-shore, déclarant exercer



leurs activités à partir de l'Union des Comores, et plus particulièrement de l'île d'Anjouan et l'île de Mohéli. La BCC demande « expressément à chacun des membres de la communauté financière internationale dont il pourrait avoir connaissance, pour l'aider à lutter contre le développement de ces activités illégales ».

La BCC montre que les seuls institutions financiers bénéficiant d'un agrément délivré par la BCC

au 23 mai sont la BIC-Comores, la BDC, la SNPSF, l'Exim Bank Comores, la BFC, l'Union des Mecks et les institutions de Microfinance affiliées (Mutuelles d'Épargnes et de Crédit KOMOR), l'Union régional des Sanduk de Ngazidja, d'Anjouan et de Mohéli, la MCTV-SA, la société Comores Assistance Internationale et la société Telco Money.

MY

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

VENTE AUX ENCHÈRES

Extrait du cahier des charges en exécution de l'arrêt N°37/16 du 27/07/2016, rendu par la Cour d'Appel de Moroni, lequel arrêt ayant la formule exécutoire.

DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en deux (02) lots.

HUISSIER DE JUSTICE

Maître Bassam CHEIKH, Huissiers de Justice à Moroni Dar-Sa'anda, tél 348 72 48
MISE A PRIX DE LA PROPRIÉTÉ CITÉE

Lot n°1 :

MAISON MAKAS sise à Malouzini-Iconi, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de Quatre ares et Dix centiares (04 A 10 Ca), immatriculée par Maison Makas, suivant réquisition N° 3599-DLA dépôt vol 17 No 209 du 13/03/2008 :

la somme de **cinquante six millions cent soixante sept mille deux cent trente trois francs comoriens (KMF 56 167 233)**
OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES ;

Lot 2 :

MKARIBOU sise à Malouzini-Moroni, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée d'Un Hectare Zéro Ares Zéro Centiare (1H 00A 00 CA), immatriculée par Madame Mzé Madi Mariama suivant réquisition N° 1854-DLA dépôt vol 9 No 331 du 03/11/1993:

la somme de **dix millions cinq cent quatre vingt quatorze mille deux cent trente trois francs comoriens (KMF 10 594 233)**
OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES.

BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

EXIM BANK COMORES Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de KMF 1 000 000 000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique, représentée par son Directeur Général et National.

LA DEBITRICE

La société Makas Navigation SARL, ayant son siège social à Moroni immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Moroni sous N° 3194-B-07 du registre analytique prise en la personne de son représentant légal Madame Mze Madi Mariama demeurant en cette qualité au siège sociale à Moroni, Ngazidja- Union des Comores.

JOUR DE LA VENTE

Samedi 22 juin 2019 à 13h:00 à l'office Notarial Moingaza Hadji de Maitre Moingaza HADJI, sis à Ambassadeur- (der-

rière Magasin Ibrahim Mze), tél +269 346 53 55

GARANTIE À FOURNIR PAR L'ADJUDICATAIRE

Avant de porter les enchères, toute personne qui désire acquérir la propriété doit déposer une **caution représentant 10% du montant de la mise à prix** par chèque bancaire libellé au nom d'Exim Bank Comores S.A auprès de cette dernière.

La caution lui sera restituée, faute d'être déclaré adjudicataire.

Si l'adjudicataire est défaillant, la somme versée ou la caution apportée est acquise aux créanciers participant à la distribution après déduction des frais de la nouvelle vente.

Toute personne qui désire acquérir la propriété peut se faire représenter par son avocat ou un mandant détenant une procuration authentifier par un notaire.

FRAIS DE POURSUITES

L'adjudicataire devra payer au notaire, en sus de prix d'adjudication et **dans les 8 jours**

suivant l'adjudication tous les frais pour parvenir à la vente et préalable à celle-ci, soit ceux de poursuites de vente, ceux de l'huissier de justice, soit du présent cahier des charges et de son dépôt, de tous procès-verbaux de dire, ceux de publicité et d'autres d'après la taxe qui en aura été faite et dont le montant sera annoncé publiquement lors de l'ouverture des enchères.

Le principal de l'acquisition devra être payé au plus tard **dans les 20 jours suivant le prononcé de l'adjudication**. A défaut de ce paiement, ce prix produira les intérêts au taux 5% à compter du jour de l'adjudication sans mise en demeure préalable et sans préjudice à l'exigibilité.

Le Procès-verbal d'adjudication ne pourra être délivré par le Notaire qu'après justification du paiement desdits frais.

Nadjati Ibrahima Mze
Avocat au Barreau de Moroni
Ambassadeur-Moroni
Union des Comores
Tel : 00269 327 91 56/ 444 91 56
nadjatiavocatcomores@gmail.com

MAISON D'ARRÊT DE MORONI

Entre traitements inhumains, viols et corruption supposée

Les journalistes, Abdallah Abdou Hassani dit Abdallah Agwa et Oubeidillah Mchangama officiant à Fcbk Fm ont passé près de 4 mois en prison, en détention préventive. Libérés provisoirement le 30 mai, ils ont livré le 06 juin dernier, un témoignage édifiant et franchement lugubre de la maison d'arrêt de Moroni. Prison insalubre, dépourvue de sanitaires dans les cellules, emprisonnement de mineurs et viol supposé d'au moins un détenu (également mineur), ils ont aussi longuement évoqué la corruption supposée de juges qui monnaient directement la libération de prisonniers en dehors bien évidemment de toute procédure légale.

Abdallah Abdou Hassani et Oubeidillah Mchangama, libérés provisoirement le 30 mai dernier ont retrouvé leur langue. Privés de parole pendant près de 4 mois, ils ont, au cours d'un entretien

diffusé en direct sur Facebook le 06 juin, livré un témoignage édifiant sur les conditions carcérales, qui sont, n'ayons pas peur de la répétition, inhumaines et indignes.

« Nous avons eu à rapporter, avant notre incarcération, des déclarations d'anciens détenus ou de témoins privilégiés faisant état du mauvais traitement des détenus, de la corruption de certains juges ou encore de viols mais nous avons eu « la chance » de les vivre », ont fait savoir en tandem Agwa et Oubeid.

Mais avant d'en venir là, ils ont exprimé leur profonde colère contre un système carcéral totalement froid et déshumanisant. Pêle-mêle, concernant ce qui les a plus choqués durant leur détention ils ont cité, « l'interdiction faite à Idi Boina d'assister aux funérailles de son frère, celle de Me Bahassani Ahmed de se rendre aux funérailles de sa mère, alors qu'une autorisation lui avait été accordée ». Concernant le cas Bahassani, Abdallah Abdou Hassani

a ponctué son propos d'un, « c'est la première fois que j'ai pleuré là-bas et aujourd'hui encore, je ne peux y penser sans avoir mal, même à l'époque des mercenaires, on n'avait pas atteint cette limite ».

Par ailleurs ils ont dit leur tristesse « qu'un grand commis de l'Etat, Ahmed Hassan El-Barwane en l'occurrence, plusieurs fois ministre, ancien député, ancien président de la Chambre de Commerce ait eu à séjourner dans la même cellule que nous, sur des matelas posés à même le sol, faisant en sorte de ne pas avoir à faire ses besoins dans un seau, à l'aide de médicaments qu'il prenait au coucher du soleil et à son lever ». Les tonitrueux journalistes ont révélé que le secrétaire général du parti Juwa avait demandé aux autorités judiciaires la permission de construire des toilettes à ses frais. Demande qui est restée sans suite.

Au cours de ce même entretien, Agwa et Oubeid ont par ailleurs fait état de viols, qui seraient courants en

prison. « On nous a rapporté qu'un jeune de 16 ans s'était fait violer avant notre arrivée. C'était si violent qu'il a fallu suturer le pauvre garçon. Les responsables de la prison étaient partis voir le Dr Chakour (en prison à l'époque) pour que celui-ci le suture. Voyant l'étendue des dégâts, celui-ci a préconisé qu'il devait être soigné en milieu médical ». Ils ont aussi déploré l'emprisonnement d'une autre mineure pour atteinte aux bonnes mœurs durant le ramadan arguant « que cette punition n'était pas la solution ». Aux Comores, les mineurs et les adultes ayant commis des infractions sont emprisonnés au même endroit avec toutes les conséquences (désastreuses) que cela suppose.

Ils ont en outre regretté la corruption de certaines autorités judiciaires, qui n'hésitent pas à monnayer la libération de prisonniers de droit commun. « J'appelle le président à nommer un receveur en prison parce que cet argent devrait être alloué au

budget de l'Etat », a ironiquement relevé Abdallah Agwa. Celui-ci a parlé de « 5 cas où des détenus ont recouvré la liberté de façon totalement illégale, en l'échange d'espèces sonnantes et trébuchantes ». Ce sont des violeurs, des voleurs etc. Les journalistes de Facebook Fm ont dit, concernant la corruption de certains juges, être prêts à divulguer les noms des responsables au chef de l'Etat ou alors à son ministre de la justice.

L'ancien directeur de la Baraka Fm a enfin tenu à « féliciter Ahmed Ali Amir, ancien journaliste, qui a rejoint l'équipe de communication de Azali Assoumani, il a souligné l'engagement qui a été le sien au sein du corps des journalistes. Je sais que s'il ne parvient pas à réaliser les missions qu'il s'est fixées, il démissionnera. Mais pour l'instant, il est trop tôt pour le juger ».

Fsy

Les trois gouverneurs reçus à Beit Salam



Les trois gouverneurs à Beit Salam

Selon le site de la présidence de l'Union, le chef de l'Etat a reçu hier lundi, dans la matinée, les Gouverneurs des Îles autonomes de Ngazidja, Ndzuwani et Mwali.

le mettre sur les rails, en nous tenant main dans la main pour relancer son développement ».

Ce premier tête à tête entre Azali Assoumani et les chefs des exécutifs insulaires intervient deux semaines après les cérémonies d'investitures, et alors que la formation du nouveau gouvernement central se fait toujours attendre ainsi que la composition des nouvelles équipes des gouverneurs. Une longue attente qui alimente les spéculations sur les noms des ministrables. Selon les indiscretions, la liste du premier gouvernement d'Azali III serait probablement connue avant demain mercredi, au plus tard. Le nombre de portefeuilles passerait de 11 à 15, compte tenu de la nouvelle configuration institutionnelle issue de la constitution de juillet 2018.

À la sortie du palais de Beit Salam, le gouverneur de Mwali, Mohamed Said Fazul a déclaré à la presse que « l'objet de notre rencontre avec le Président de la République, c'est d'abord saisir l'opportunité de la fin du ramadan pour lui présenter les vœux de l'Aid El Fitr. Deuxièmement, depuis notre investiture, c'est la première fois qu'une rencontre officielle est programmée. Nous avons longuement échangé et nous nous sommes convenus de travailler en parfaite harmonie. » Selon lui, « le pays a des urgences et des défis importants. Il faut sans tarder

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

POLITIQUE

Le Cnt met en place des coordinations régionales

Le Conseil National de Transition qui regroupe les candidats de l'opposition et des partis politiques annonce la mise en place des coordinations régionales à partir de ce mercredi.

Dans un communiqué le Conseil National de Transition annonce la mise en place de ses coordinations régionales. Son président affirme que sur le plan national, le Cnt enregistre avec satisfaction plusieurs régions qui se sont auto-organisées pour créer les coordinations régionales, relais essentiels et indispensables pour perpétuer les actions du Cnt

auprès des citoyens. Il a cité les coordinations d'Itsandra, de Oichili, Hambou, Bambao, Mitsamihouli, Mboude, Mbadjini, Mboikou... tandis que celles de Dimani et Hamahammet seront créées mercredi prochain. « Force est de constater que le mot d'ordre lancé à l'issue du meeting tenu le vendredi 07 juin à Ntsoudjini après la prière, pour remobiliser la population, a été largement suivi voire a dépassé les espérances », lit-on dans ce communiqué daté du 09 juin dernier.

Au niveau des îles, le Cnt salue « les initiatives prises par le mouvement du 17 février à Mohéli et les organisations d'Anjouan qui renfor-

cent le mouvement populaire contre la dislocation du pays ». Sur le plan international, le CNT prend acte avec intérêt « de la structuration en France des mouvements citoyens pour la démocratie aux Comores, à travers la création de la coordination CCED (Conseil des comoriens de l'extérieur pour la démocratie) ». Il encourage que tous les pays et villes du monde s'organisent à leur tour dans le même sens. Le CNT prend acte également de la création du FUDA ce 9 juin (Front uni pour la défense d'Anjouan) qui s'inscrit dans la dynamique et se déclare « solidaire des mouvements comoriens déjà engagés pour rétablir

l'Etat de droit et l'équité insulaire ».

Selon le président du CNT, ces organisations locales et internationales « convergent pour mener des actions coordonnées et pacifiques dans les prochains jours contre la dictature ». Enfin le CNT se félicite que les manifestations reprennent leur dynamisme et s'intensifient après la période particulière et pieuse du Ramadan. Il s'en réjouit et renouvelle son soutien à la diaspora comorienne pour leurs actions patriotiques en faveur de la stabilité institutionnelle et l'Etat de droit.

AOY

AIDES AUX SINISTRÉS KENNETH

Le CASK et SOS Comores Cyclone font un premier bilan

Alors que la population comorienne et particulièrement les sinistrés du cyclone Kenneth attendent toujours l'aide gouvernementale et des ONGs, la société civile s'est déjà mobilisée à travers le Collectif d'Aides aux Sinistrés Kenneth (CASK) pour venir en aide aux populations démunies de l'archipel. Le collectif a établi un premier bilan au cours duquel il affirme avoir fait de son mieux pour soutenir les familles touchées.

C'est devant la presse samedi dernier dans les locaux du Centre Culturel et Artistique des Comores-Mavuna (CCAC-Mavuna) à Moroni que les représentants du Collectif d'Aides aux Sinistrés Kenneth (CASK) ont rendu public leur premier bilan depuis le début de leurs actions. Composé de nombreuses associations, partenaires de sociétés privées et publiques, de personnalités et de groupements de la société civile, le CASK se félicite du déroulement de leurs actions et affirme avoir remis des aides aux sinistrés de leur propre main grâce aux moyens mobilisés. L'objectif prin-

cipal depuis le départ était de subvenir aux besoins des plus nécessiteux sur l'ensemble de l'archipel.

« Nous avons remis, au cours de nos déplacements dans différentes localités du territoire, des kits alimentaires et vestimentaires aux personnes les plus touchées », explique Djabhana Said Ibrahim, membre du collectif. Cette dernière laisse également entendre que les aides dont possédaient le collectif au début de leurs actions n'étaient pas suffisantes du tout malgré la distribution. « Deux mois après le passage du cyclone, d'autres familles sont toujours dans le besoin et que les bénévoles continuent à faire de leur mieux pour essayer de satisfaire le maximum de sinistrés », poursuit-elle.

Pour sa part, Mohamed Halifa, membre du collectif SOS Comores Cyclone, regroupement de bénévoles, d'associations et de groupes sociaux installés en France, a été envoyé dans l'archipel pour attester de la bonne utilisation et en toute transparence des fonds collectés auprès des diaspora de Marseille, Lyon et Paris après l'organisation de divers événements. « Nous n'avions pas eu le temps pour réunir



Bilan sur les aides aux sinistrés de Kenneth

les fonds nécessaires pour passer à des actes comme la réfection des maisons et autres. Mais notre aide consiste majoritairement à des aides alimentaires », confesse-t-il avant d'annoncer que « jusque-là, c'est en moyenne 300 familles aidées dont 90 à Mohéli et 150 à Anjouan ». Ce dernier montre qu'actuellement, le budget qui leur reste ne suffirait qu'à alimenter 200 familles.

Affirmant la pleine confiance de la diaspora envers toutes les asso-

ciations et bénévoles sur place aux Comores, Mohamed Halifa déclare que jusqu'ici c'est un montant de 6100 euros soit près 3 050 000 francs comoriens de liquidité qui a été remis dont 5800 euros du concert qui a lieu à Sarcelle et 300 euros par la notabilité de la diaspora et le ftour solidaire. Les soutiens et partenaires contribuent en plusieurs types de dons. Sur ce point, Djabhana montre aussi que le CASK a reçu une somme de 600

euros soit 300 000 francs comoriens de liquidité et que le reste de l'aide était du matériel et des produits. Pour clôturer le tout, l'administrateur du CCAC-Mavuna, Azhar, lance un appel au don car le besoin est toujours là et affirme qu'une permanence sera assurée afin de faciliter le déroulement et l'acheminement des produits et des dons dans les locaux du centre sis à Djomani.

A.O Yazid

PROBLÈMES SUR LA TORTURE ET AUTRES PEINES CRUELLES

Bientôt une mission Onusienne aux Comores

Après l'engagement pris par le Gouvernement Comorien de recevoir tous les mandats des procédures spéciales, le Conseil des droits de l'Homme envoie en première visite officielle l'expert indépendant, Nils Melzer aux Comores. Une mission de presque une semaine durant laquelle, l'expert Onusien va en parcourant les sites de détentions des Comores, évaluer l'évolution de la situation et déterminer les problèmes sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Du 12 au 18 juin prochain, l'Union des Comores recevra en mission Nils Melzer, expert indépendant des Nations-Unies. Une mission qui rentre dans le cadre de l'évaluation de l'évolution de la situation et déterminer les problèmes concernant l'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants. Au cours de cette première mission, de presque une semaine, le rapporteur spécial onusien va rencontrer des représentants des autori-

tés, du pouvoir judiciaire, de la société civile, des mécanismes nationaux des droits de l'homme, des agences des Nations-Unies, des victimes et leurs familles et va encore visiter les différents lieux de détention à Anjouan et à la Grande-Comore. Cette visite officielle fait suite, selon le bureau onusien, à l'engagement pris par le Gouvernement Comorien, lors de l'examen périodique universel de janvier 2019, « de recevoir tous les mandats des procédures spéciales ».

Dans un communiqué, il est montré que l'expert fera part de ses observations et recommandations préliminaires lors d'une conférence de presse à la fin de sa mission avant de présenter son rapport final au Conseil des droits de l'Homme en mars 2020. Expliquant l'objet de sa mission, Nils Melzer précise se lancer dans le rapprochement entre les dirigeants et les acteurs clés. « Après la réélection du président Assoumani en mars 2019, ma tâche principale est d'engager le dialogue entre les dirigeants et les acteurs clés, afin d'aider les autorités à faire respecter l'état de droit et à enquê-

ter sur les allégations de recours à la force excessive, de torture et de mauvais traitement », a déclaré l'expert Onusien dans ce communiqué. « Je suis également conscient,

poursuit-il, du défi auquel est confronté le Gouvernement, qui fait face à un grand nombre de citoyens tentant de quitter les Comores à bord de bateaux dans des conditions

dangereuses pour l'île voisine de Mayotte et qui sont systématiquement refoqués par les autorités françaises ».

A.O.Y

Dar-Es-Salaam
Aid Mubarak!

JUSQU'AU
30/06/19

50 kg !

AB Aviation

www.flyabaviation.com

SPORT

La FCBB organise la première formation de coaching

En collaboration avec l'Association des Fédérations Africaines de Basket-ball (FIBA Afrique), la Fédération Comorienne de Basket-Ball (FCBB) organise du 10 au 15 juin 2019, une formation qualifiante Coaching de Niveau 1 à Moroni. L'occasion pour Said Ali Sultan, président de la FCBB, de souligner l'importance de cette formation et de préciser que celle-ci sera assurée par le président du comité des entraîneurs FIBA Afrique, le docteur Cherif Mohamed Habib.

Devant différents entraîneurs venus de Mohéli, Anjouan et Ngazidja, le président de la Fédération Comorienne de Basket-Ball, Said Ali Sultan accompagné du Dr Cherif Mohamed Habib, président du comité des entraîneurs FIBA Afrique a annoncé le lancement de la formation quali-

fiante Coaching de Niveau 1 à Moroni qui aura lieu du 10 au 15 juin. Cinq mois depuis qu'il est à la tête de la FCBB, Said Ali annonce le début des actions après les états généraux. « Cinq mois se sont écoulés depuis les états généraux suivis de l'assemblée générale de la Fédération et nous voici regroupés pour commencer une série d'actions allant dans le renforcement des compétences des ressources humaines du Basket-Ball Comorien », annonce-t-il. Ce dernier a fait savoir que ces actions s'agissent bien de la suite des propos et du plan présenté lors des états généraux. « On ne peut pas développer le Basket sans nous soucier de la base qui est la formation des entraîneurs qui a pour objectif de transmettre les techniques mais aussi l'esprit et les valeurs du fair-play que doit avoir nos jeunes basketteurs », renchérit-il.

Remerciant les efforts de tous



ceux qui ont porté leur soutien, le président de la FCBB précise qu'il s'agit d'un travail de longue haleine qui a été fait en collaboration avec tous les acteurs du Basket Comorien et que jusqu'ici un nombre considérable d'actions encourage-

ants a été réalisés selon lui. Il évoque entre autre les matériels sportifs remis au club et aux différentes ligues, le redémarrage du championnat malgré les complications que rencontrent les ligues, l'homologation des matchs, la

suspension du championnat d'une ligue, négociation et signature d'un contrat sponsoring avec Telma, prise en charge des frais des arbitres et d'autres activités déjà réalisées depuis sa prise des fonctions.

Le président a promis en plus de ce qui est déjà fait, la réhabilitation des dix stades sur l'ensemble des trois îles. Sur ce, il a dit attendre de ce sport « être un des vecteurs de croissance et de développement ». Pour rappel, cette formation qui va durer cinq jours sera suivie par 15 personnes dont 6 à Anjouan, 6 à Ngazidja et 3 à Mohéli afin d'évaluer et mettre aux normes leurs compétences. L'objectif de cette formation est de mettre à niveau les fondamentaux du Basket auprès des entraîneurs pour faciliter l'apprentissage des jeunes joueurs.

A.O Yazid

VIE LOCALE

Les escaliers du quartier Chongodju

Au soir de l'Aid El Fitr une cérémonie haut en couleurs à eu lieu pour présenter au public le travail réalisé dans l'aménagement de l'emblématique escalier du quartier Chongodju dans la ville d'Itsandra-Mdjini.

Diverses allocutions ont eu lieu avec en premier celle du grand notable Ahmada Mbaé Soilihi qui a tenu à situer le lieu en tant qu'une des portes d'entrée dans la ville historique. Quant à M. Safar du Mouftorat, il a émaillé son intervention des hadith mon-

trant l'importance de tracer des voies de passages permettant aux hommes de se rencontrer.

Mme Mahamoud sultan (Moinachami) a pour sa part retracé l'historique de l'endroit et a insisté sur le fait que ce travail est le fruit d'une volonté collective d'apporter un plus au quartier en valorisant cette entrée quelque peu historique. Son intervention a donné du souffle à l'événement quant on sait la part des femmes dans la réalisation de cet ouvrage. Rappelons que ces dernières ont été à l'origine de ce travail et que 80% du budget alloué, de

quatre millions de francs comoriens, provenait des différentes prestations de ces femmes.

De l'avis du public présent, le travail a été fait dans les règles de l'art sous la conduite du jeune ingénieur Kamal Ahmed Mohamed ben. Ce dernier a pris la parole en dernier pour appeler les jeunes qui ont appris des connaissances à les mettre en pratique au lieu de passer leur temps dans les bangwés à se lamenter à longueur de journée. Il n'a pas manqué de ressortir les difficultés

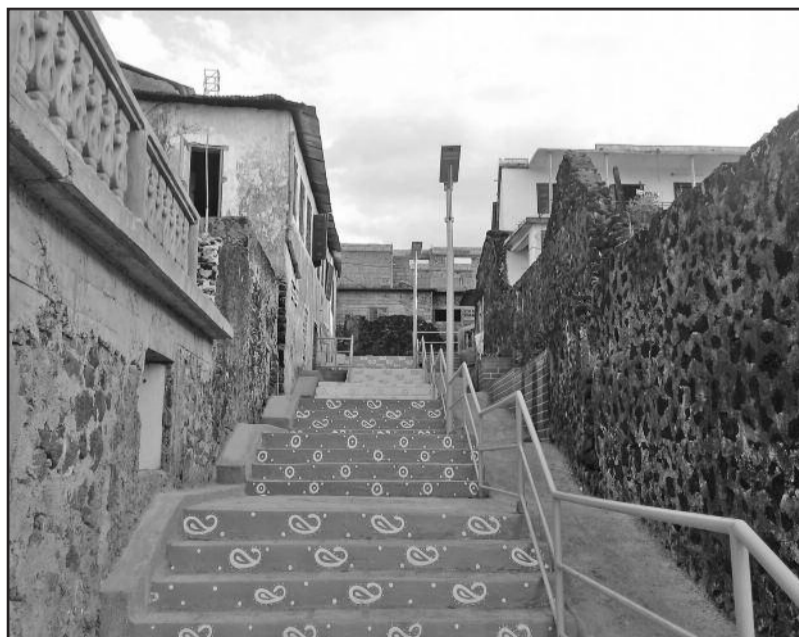
dont ils avaient à faire face notamment des moqueries sur la nature du travail auquel ils s'attelaient tout en louant l'appui qu'ils ont reçu de la part des femmes du quartier.

Kamal a rappelé que seule l'excellence impose le respect et que tout travail bien fait est toujours reconnu même de la part des détracteurs. Dans tous les cas de figures, le professionnalisme dont l'aménagement a été effectué montre à l'évidence que nos jeunes ont des talents à faire valoir. Que cela serve

d'exemple pour faire rayonner nos quartiers traditionnels.

Certains se rappellent les photos prises de nos compatriotes se pavant dans des escaliers à Tana ou à la gare Saint-Charles à Marseille et pourquoi pas dans les escaliers du quartier Chongodju à Itsandra-Mdjini ? Les amoureux des réseaux-sociaux voilà un terrain rêvé pour des belles photos.

Mmagaza



Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

MEDIA
ADVISORY

Visite du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la torture aux Comores



GENÈVE (11 juin 2019) - Nils Melzer, l'expert indépendant des Nations Unies, visitera l'Union des Comores du 12 au 18 juin 2019 pour évaluer l'évolution de la situation et déterminer les problèmes concernant l'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants.

«Après la réélection du président Assoumani en mars 2019, ma tâche principale est d'engager un dialogue avec les dirigeants et les acteurs clés, afin d'aider les autorités à faire respecter l'état de droit et à enquêter sur les allégations de recours à la force excessive, de torture et de mauvais traitements. Je suis également conscient du défi auquel est confronté le Gouvernement, qui fait face à un grand nombre de citoyens tentant de quitter les Comores à bord de bateaux dans des conditions dangereuses pour l'île voisine de Mayotte et qui sont systématiquement refoulés par les autorités françaises», a déclaré Melzer.

Il rencontrera des représentants des autorités, du pouvoir judiciaire, de la société civile, des mécanismes nationaux des droits de l'homme, des agences des Nations Unies, des victimes et leurs familles. Il visitera également des lieux de détention sur les îles de GrandeComore et d'Anjouan.

La première visite officielle du Rapporteur spécial aux Comores fait suite à l'engagement pris par le Gouvernement, lors de l'examen périodique universel de janvier 2019, de recevoir tous les mandats des procédures spéciales.

Melzer fera part de ses observations et recommandations préliminaires lors d'une **conférence de presse** qui se tiendra **le mardi 18 juin à 12h30** à l'hôtel Golden Tulip GrandeComore, à Moroni. L'accès à la conférence de presse est strictement réservé aux journalistes.

Le Rapporteur spécial présentera son rapport final au Conseil des droits de l'homme en mars 2020.

PARCOURS MIGRATOIRE, MOBILISATION TRANSNATIONALE ET EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT VILLAGEOIS AUX COMORES

Migrants et descendants de migrants à l'épreuve de l'engagement solidaire (2e partie)

Les Africains continentaux et certains Shirazi rangeaient les Indiens et les Comoriens dans la catégorie des Arabes en raison d'une conviction confuse et mystificatrice : ceux qui ne sont pas opprimés sont forcément des oppresseurs (Crozon, 1991 : 182). Cette position est à l'origine de la persécution des Comoriens en 1964 lors de la révolution Okello, entraînant le départ du Sultan Sayyid Jamshid Ibn Abdallah (T. Mohamed, 2006). Madagascar auquel les Comores sont rattachées en 1914 a attiré beaucoup de Comoriens dès le début du XXème siècle. Ils étaient nombreux dans les plantations sucrières et dans les docks du port de Majunga (P. Vérin, 1968). Jusqu'à l'indépendance de la Grande île en 1960, ils bénéficiaient du droit coutumier et, à Mahajanga un cadî célébrait les mariages religieux. Assimilés à des Malgaches, ils s'impliquaient dans la vie politique locale, composant une clientèle électorale recherchée par les leaders locaux. A la fin des années 1970, ils étaient presque 49 000 repartis en six villes. En 1974, 35 000 étaient recensés au Consulat de France et on évaluait leur nombre réel autour de 60 000 (Gueboung, 1994 :110). Mais bien que suffisamment intégrés et considérés à juste titre comme formant la 19ème ethnie de la Grande-île, ils seront à leur tour victimes des événements sanglants de Majunga en 1976. Nombreux y laisseront leur vie et les survivants sont rapatriés vers les Comores (N. Mattoir, 2014 ; P. Vérin, 2000).

• Les migrations comoriennes en France

Les migrations Comoriennes vers la France commencent timidement pendant la période coloniale (1840-1975) ; ce sont essentiellement des hommes recrutés comme matelots dans la marine marchande ou mobilisés dans l'armée lors des conflits mondiaux qui sont les pre-

miers à partir. À l'issue des deux guerres mondiales, une partie des combattants choisit de rester en métropole (A. Barbey, 2007 :17). Ces premières migrations comme on peut le constater ne concernaient que quelques personnes. Contrairement aux migrations en provenance des autres anciennes colonies françaises d'Afrique (Algérie, Maroc, Sénégal, Mali, ...), les migrations massives de Comoriens vers la France sont récentes (B. Stora, E. Termine ; 2007). Très marginal dans les années 1950 et regroupant quelques matelots (les vieux navigateurs) recrutés dans la marine marchande (D. Slimane, L. Houérou, 2002), ces migrations vont s'intensifier progressivement dans la décennie 1970-1980 à la suite des événements survenus aussi bien à Zanzibar qu'à Madagascar.

• Migrants, réseaux associatifs et développement villageois

La volonté affichée par les autorités française de « verrouiller l'immigration » a eu comme conséquence de limiter les sorties de celles et ceux déjà installés. Du coup dès les années 1980, à l'instar d'autres migrations, celles des comoriens ont changé de forme, devenant progressivement permanentes avec l'arrivée des femmes. Désormais, on n'a plus à faire à une migration d'hommes seuls mais à des familles qui ont décidé de s'installer durablement. La rupture des liens filiaux avec ceux restés aux Comores encouragera la création de structures sociales dynamiques permettant de revitaliser sous diverses formes la filiation altérée par la distance. De là, le besoin de se regrouper en association pour se soutenir dans le nouvel espace d'accueil et être à l'écoute du village s'est imposé comme une nécessité absolue. Des caisses villageoises informelles, on passera à des associations « loi 1901 » formelles puisque la loi don-

nant aux étrangers le droit de s'unir en associations date du 9 octobre 1981. Si pour certains chercheurs (A. Manço, 2012 ; P. Homolle, 2009) la création d'associations de migrants répond au besoin de combler le vide filial, pour les comoriens il s'agit aussi de prolonger les attributions coutumières faisant de chaque individu un élément important de la solidarité villageoise. En continuant à financer des projets d'intérêt commun au village, les migrants gardent leur présence et leur position socio coutumière dans cet espace villageois qu'ils ont abandonné.

L'engagement associatif est donc considéré comme un devoir social, faisant partie du projet migratoire au départ, c'est ce qui explique en partie le foisonnement des associations de migrants comoriens avec 18% de l'ensemble des associations de ressortissants africains en France (A.J. Mbem, 2008). Mener des opérations de développement au pays constitue l'un des principes fondateurs d'une majorité d'associations et chaque ville et village aux Comores a au moins, une association en France. Celles-ci s'inscrivent dans une logique de bipolarisation de l'espace migratoire et s'attachent à combler une double vacuité, celle de l'Etat comorien et celle des migrants, généralement à l'échelle du village, mais aussi du quartier, du canton et de la nation (G. Vivier, 2000 :59).

En juillet 2018, 1 558 associations de migrants comoriens sont enregistrées au Journal officiel dont 1017 pendant les dix dernières années. Au-delà du souci de se conformer à la loi, cet enregistrement donne une existence légale aux associations et leur permet de nouer des partenariats, ce qui d'une certaine manière facilite la mobilisation de fonds et d'expertise pour des projets aux Comores. S'appuyant sur la coopération décentralisée, d'autres formes de réseaux se forment pour accompagner la décentralisation naissante

aux Comores. La diaspora est en première ligne pour servir d'intermédiaire dans la mise en place de partenariats entre leurs communes d'adoption en France et leurs régions d'origines aux Comores. Aussi, la convention de financement pour la mise en œuvre d'un programme de codéveloppement signée depuis 2006 entre la France et les Comores est renouvelée à trois reprises. Elle appuie les initiatives de développement initiées par les migrants établis en France au profit du développement villageois.

La diaspora est en première ligne pour servir d'intermédiaire dans la mise en place de partenariats entre leurs communes d'adoption en France et leurs régions d'origines aux Comores. Les migrants sont les premiers bailleurs de fonds des Comores avec un apport estimé à 346% de l'APD, l'aide publique au développement. Pour la BCC, la Banque Centrale comorienne, ces envois ont progressé de 297% en treize ans. Même s'il n'existe pas de contrat explicite entre village

d'origine et migrants, rares sont ceux qui s'écartent de cet élan de solidarité. Ne pas y participer serait mal vu dans une société où l'honneur rythme la vie quotidienne. Pour les Comores, les migrations ont marqué le passé, rythment encore le présent et certainement, feront encore parler d'elles dans les années à venir. Seule ressource pour certaines familles aux Comores et véritable clé du salut pour les villages, les migrants remplissent un rôle que l'Etat est encore loin de pouvoir assumer seul, dans un pays où opportunités d'emplois ne riment pas toujours avec la forte croissance démographique. Aujourd'hui si l'engagement du migrant pour le village semble encore acquis, des questions se posent au sujet des descendants de migrants.

YOUSOUF Mohamed Youssouf
Professeur en lycée professionnel
Docteur en Territoires, Sociétés,
Développement, EHESS-Paris

HZK
Agence Comorienne de Presse

La Gazette
des Comores

Quotidien Indépendant d'Information Générale

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

Nos points de vente

Nassib Itsandra
Nassib volovolo
Nassib Bacha
Nassib Kalfane
Gare du nord
Chez Kamardine Matelec
Wadaane coulé
Hadoudja chez Soroda
Hadoudja chez Nadi
Pâtisserie Pain Soleil Magoudjou

Au paradis du livre
Mag Mrket
Station Filling
Librairie A la Page
Nouveauté
Bus Place de France
Karthala chez Tati
Magasin Mzé Cheik Gobadjou
Café de la Médiine Badjanani
Said Bacar Djomani